



## Calcul des contributions des États non membres au financement des dépenses de 2018, au titre de leur participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

1. Dans sa résolution [44/197 B](#), l'Assemblée générale a approuvé la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres exposée aux paragraphes 50 à 52 du rapport du Comité des contributions ([A/44/11](#), [A/44/11/Add.1](#) et [A/44/11/Add.1/Corr.1](#)). Cette méthode prévoit la mise en recouvrement des contributions sur la base d'un montant annuel forfaitaire, en début d'année civile. Le montant annuel forfaitaire est calculé pour chaque État non membre par application à l'assiette des contributions d'un pourcentage variable de la quote-part qui serait applicable à cet État. L'assiette des contributions est le montant total net des contributions au titre du budget ordinaire de l'ONU, corrigé des remboursements d'impôt. Dans sa résolution [58/1 B](#), l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que le pourcentage forfaitaire annuel du Saint-Siège soit fixé à 50 % du montant théorique de la quote-part et que les prochains examens périodiques de ce pourcentage soient suspendus. Dans sa décision 68/548, l'Assemblée a décidé que l'État de Palestine devait contribuer au financement des dépenses de l'Organisation en versant un montant forfaitaire calculé selon la même méthode.

2. Pour 2018, l'assiette des contributions s'élève à 2 430 707 040 dollars, soit un montant brut de 2 688 127 790 dollars moins 257 420 750 dollars de recettes provenant des contributions du personnel (voir [ST/ADM/SER.B/973](#)). Les contributions dues par les deux États non membres pour 2018, selon les quotes-parts théoriques établies au paragraphe 19 de la résolution [70/245](#) de l'Assemblée générale, sont indiquées ci-après :

État non membre	Assiette (dollars É.-U.)	Quote-part (pourcentage)	Montant annuel forfaitaire	
			Proportion de la quote-part applicable (pourcentage)	Montant exigible (dollars É.-U.)
Saint-Siège	2 430 707 040	0,001	50	12 154
État de Palestine	2 430 707 040	0,007	50	85 075
<b>Total partiel</b>				<b>97 229</b>

